



MAÏS SUCRÉNo 09 – 18 août 2011

EN BREF:

Pyrale du maïs – race bivoltine – 2^e génération

- Les captures sont en baisse.
- Les dates de traitements demeurent les mêmes.

Ver de l'épi

Faibles captures dans certaines régions.

Légionnaire d'automne

Faibles captures dans certaines régions.

Chrysomèle des racines du maïs, pucerons et rouille

Leur présence est rapportée dans quelques champs.

PYRALE DU MAÏS - RACE BIVOLTINE - 2º GÉNÉRATION

État de la situation

De façon générale, les captures de papillons sont en baisse. Du dépistage a été effectué dans les régions du Centre-du-Québec, de la Chaudière-Appalaches, de la Mauricie et de la Montérégie. On a observé quelques masses d'œufs, des larves et/ou des dommages causés par la pyrale du maïs au Centre-du-Québec et en Chaudière-Appalaches.

Stratégie d'intervention

Afin de minimiser les risques d'attaque par les larves de la 2^e génération de la race bivoltine de la pyrale du maïs, il est fortement recommandé de détruire et d'enfouir le plus tôt possible les champs de maïs sucré hâtif déjà récoltés. Pour plus d'information sur le dépistage de la pyrale et les méthodes de lutte contre cet insecte, vous pouvez vous référer à l'avertissement No 08 du 11 août 2011 (www.agrireseau.gc.ca/Rap/documents/a08mai11.pdf).

Les dates de traitements suggérées dans les derniers avertissements n'ont pas changé.

- Basses-Laurentides, Lanaudière, Laval et Montérégie (début de la ponte : autour du 1^{er} août 2011).
 Veuillez vous référer à l'avertissement No 06 (www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a06mai11.pdf) du 28 juillet 2011.
- Centre-du-Québec, Estrie, Mauricie et Outaouais (début de la ponte : autour du 4 août 2011).
 Veuillez vous référer à l'avertissement No 06 (www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a06mai11.pdf) du 28 juillet 2011.





 Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches (début de la ponte : autour du 11 août 2011). Veuillez vous référer à l'avertissement No 07 (http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a07mai11.pdf) du 4 août 2011.

À cette période de l'été, un traitement contre la pyrale assure la protection des champs qui seront récoltés à l'intérieur d'une période d'environ deux semaines après la pulvérisation.

TABLEAU SYNTHÈSE DES STRATÉGIES D'INTERVENTION POUR LES DEUX RACES DE LA PYRALE DU MAÏS SELON LA RÉGION

Région	Semaine du							
Region	1 ^{er} août 8 a			oût	15 août	22 août 29 ao		29 août
Montérégie, Laval, Lanaudière, Basses- Laurentides					vrale bivoltine (2 ^e génération) ster et intervenir au besoin nenacés.			
Outaouais, Mauricie, Centre-du-Québec, Estrie			sont a	actives.	e la pyrale bivolti Dépister et inter mps menacés.			
Capitale-Nationale, Chaudière- Appalaches	Dépister les champs menacés.				Les larves de la pyrale bivoltine (2 ^e génération) sont actives. Dépister et intervenir au besoin dans les champs menacés.			
Saguenay–Lac- Saint-Jean		Dépister les champs menacés.						
Bas-Saint-Laurent, Gaspésie	Les larves de la pyrale univoltine sont actives. Dépister et intervenir au besoin dans les champs menacés.			Dépister les champs menacés.				

VER DE L'ÉPI

État de la situation

Des papillons du ver de l'épi ont été capturés dans la dernière semaine à de faibles niveaux dans les régions suivantes : Centre-du-Québec, Estrie, Gaspésie, Mauricie et Montérégie.

Stratégie d'intervention

Les champs de maïs sucré sont à risque lorsque les épis commencent à avoir des soies. Les papillons femelles sont attirés par les soies fraîches, où ils pondent leurs œufs. Cette période dure environ 10 jours. Après le dessèchement des soies, les plants de maïs ne sont plus attirants pour les papillons femelles.



Le ver de l'épi (www.agrireseau.qc.ca/references/21/banqueimages/html/WebInsecte/Mais_sucre/Album20.html) est un ravageur très difficile à contrôler, car il passe toute sa vie protégé à l'intérieur de l'épi. Les femelles adultes pondent leurs œufs sur les soies fraîches et la couleur de ces œufs, similaire à celle des soies, les rend pratiquement impossibles à détecter. La seule façon de prévoir une infestation dans un champ est d'installer un piège à phéromone près de ce champ, alors que ce dernier est au stade des soies.

Une stratégie d'intervention, basée sur le nombre de captures et la température, a été créée aux États-Unis et elle est recommandée en Ontario. Cette stratégie ajuste le délai entre les traitements en fonction de l'intensité des captures et de la température.

	Écarts entre les traitements					
Captures (papillons/piège/semaine)	Température maximum quotidienne					
	27 °C ou moins	Plus de 27 °C				
1 à 6	5 à 7 jours	5 à 7 jours				
7 à 90	5 jours	4 jours				
Plus de 90	4 jours	3 jours				

Pour cette stratégie d'intervention, le nombre de captures de papillons doit être considéré dans les champs de maïs au stade de soies fraîches uniquement. Les traitements contre le ver de l'épi devraient arrêter quand les soies s'assèchent et deviennent brunes, soit environ 7 jours avant la récolte.

On peut également juger de la nécessité de traiter selon les observations des années antérieures (fréquence du ravageur sur sa ferme) et en sachant que des captures sont effectuées sur des fermes de la région à ce moment-ci de la saison.

Il est nécessaire que le produit utilisé atteigne l'endroit où se trouve le ravageur, c'est-à-dire sur ou dans les soies de l'épi. Donc, des jets dirigés vers cette zone, une bonne pression (environ 550 kPa) et un volume d'eau important (minimum 400 à 500 litres par hectare) sont recommandés. Seules les très jeunes larves qui n'ont pas encore pénétré complètement dans l'épi peuvent être contrôlées de cette façon.

Pour connaître les insecticides homologués dans la culture du maïs sucré contre le ver de l'épi ainsi que les coûts, consultez le bulletin d'information No 04 (www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b04mai11.pdf) du 6 juin 2011.

LÉGIONNAIRE D'AUTOMNE

État de la situation

Dans la dernière semaine, des papillons de la légionnaire d'automne ont été capturés à de faibles niveaux dans les régions suivantes : Capitale-Nationale, Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches, Estrie et Saguenay-Lac-Saint-Jean. Aucune larve ni dommage aux épis n'ont été rapportés.

Stratégie d'intervention

La légionnaire d'automne arrive du sud des États-Unis et il est impossible de déterminer où les papillons se poseront. On ne peut connaître avec certitude la présence de la légionnaire d'automne dans un champ qu'à l'aide de pièges à phéromone ou encore en **dépistant les dommages dans le champ** alors que les larves sont encore présentes sur le feuillage. Il est donc recommandé de dépister régulièrement vos champs de maïs sucré tardif afin de vérifier la présence de dommages sur le feuillage. Il est important d'intervenir à ce moment, puisque les jeunes larves sont encore sur le feuillage et donc vulnérables aux insecticides. Plus tard, les larves se retrouvent dans les épis, où elles se nourrissent des grains en formation et où elles sont difficiles, voire impossibles, à contrôler.

Si un traitement insecticide est effectué, il est recommandé d'utiliser un **insecticide homologué à la fois contre la légionnaire d'automne et contre la pyrale du maïs**. Pour connaître les insecticides homologués dans la culture du maïs sucré ainsi que les coûts, veuillez consulter le bulletin d'information No 04 (www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b04mai11.pdf) du 6 juin 2011.

Pour consulter des images de la légionnaire d'automne (papillons, masses d'œufs, larves et dommages), vous pouvez vous référer à la banque d'images à l'adresse suivante : www.agrireseau.qc.ca/references/21/banqueimages/html/WebInsecte/Mais_sucre/MaisLdAU.htm.

CHRYSOMÈLE DES RACINES DU MAÏS, PUCERONS ET ROUILLE

La présence de chrysomèles des racines du maïs, de pucerons et de rouille est rapportée dans quelques champs, mais à de faibles niveaux. Surveillez vos champs pour suivre l'évolution de ces ennemis des cultures. Pour plus de détails sur les stratégies d'intervention proposées, consultez l'avertissement No 08 (www.agrireseau.gc.ca/Rap/documents/a08mai11.pdf) du 11 août 2011.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES

Brigitte Duval, agronome, avertisseure – Maïs sucré Direction régionale du Centre-du-Québec, MAPAQ 460, boulevard Louis-Fréchette, R.C. Nicolet (Québec) J3T 1Y2

Tél.: 819 293-8255, p. 254 – Téléc.: 819 293-8446 Courriel: Brigitte.Duval@mapaq.gouv.qc.ca Pierrot Ferland, agronome, avertisseur – Maïs sucré
Direction régionale de la Mauricie, MAPAQ
5195, boulevard des Forges, bureau 102
Trois-Rivières (Québec) G8Y 4Z3

Tél.: 819 371-6761, p. 4612 – Téléc.: 819 371-6976 Courriel: Pierrot.Ferland@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Cindy Ouellet, RAP

© Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 09 – maïs sucré – 18 août 2011

